



Taux de cotisations

CCN de travail des Établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 (N° 3116)

Dispositif loi Évin - Anciens salariés et leurs ayants droit

Tarifs 2022

Tarification conforme à la réglementation en vigueur (Décret N° 201-372 du 21 mars 2017), la première année le tarif correspond au tarif des actifs.

Régime de base (Régimes général et Alsace Moselle)

Anciens salariés (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS*	Euros	PMSS*	Euros
1 ^{re} année	1,48 %	50,73 €	0,89 %	30,51 €
2 ^e année	1,85 %	63,42 €	1,11 %	38,05 €
3 ^e année et plus	2,22 %	76,10 €	1,33 %	45,59 €

* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2022 : 3 428 €.

Ayants droit (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Régime général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS*	Euros	PMSS*	Euros
Adulte	2,42 %	82,96 €	1,46 %	50,05 €
Enfant ⁽¹⁾	0,73 %	25,01 €	0,44 %	15,07 €
MP	0,73 %	25,01 €	0,44 %	15,07 €

(1) La cotisation à compter du 3^e enfant est gratuite.

* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2022 : 3 428 €.

Régimes optionnels (Régimes général et Alsace Moselle) en complément du régime de base

Anciens salariés (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Option 1		Option 2	
	PMSS*	Euros	PMSS*	Euros
1 ^{re} année	0,32 %	10,97 €	0,67 %	22,97 €
2 ^e année	0,40 %	13,71 €	0,83 %	28,44 €
3 ^e année et plus	0,48 %	16,45 €	1,00 %	34,28 €

* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2022 : 3 428 €.

Ayants droit (adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020)

	Option 1		Option 2	
	PMSS*	Euros	PMSS*	Euros
Adulte	0,48 %	16,45 €	1,00 %	34,28 €
Enfant ⁽¹⁾	0,16 %	5,48 €	0,33 %	11,31 €
MP	0,16 %	5,48 €	0,33 %	11,31 €

(1) La cotisation à compter du 3^e enfant est gratuite.

* PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) 2022 : 3 428 €.